



Distr. générale
20 septembre 2017



**Assemblée des Nations Unies pour
l'environnement du Programme des
Nations Unies pour l'environnement**

Français
Original : anglais

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour
l'environnement**

Troisième session

Nairobi, 4-6 décembre 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Exécution du programme de travail et du budget, y
compris la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée
pour l'environnement**

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 2/12
sur la gestion durable des récifs coralliens**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 15 de la résolution 2/12 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, relative à la gestion durable des récifs coralliens, décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette résolution.

Les efforts visant à mettre en œuvre la résolution 2/12 ont principalement été déployés dans le cadre du Partenariat mondial pour les récifs coralliens, qui a été mis en place en 2014 dans le but de renforcer la gestion écosystémique des récifs coralliens dans le contexte du programme de travail. Ces efforts ont notamment consisté à mettre au point des outils et méthodes de gestion pour accroître la résilience des récifs face aux changements climatiques, inciter le secteur privé à assurer une gestion responsable et mobiliser des financements, améliorer l'accès aux données et la communication d'informations sur les récifs coralliens et coordonner les mesures connexes de soutien et de sensibilisation. Le présent rapport récapitule les résultats obtenus et les progrès accomplis dans l'application de la résolution, ainsi que les recommandations et les autres mesures proposées.

* UNEP/EA.3/1.

I. Introduction

1. La dégradation des récifs coralliens dans le monde entier fait de plus en plus peser des menaces sur la biodiversité marine, la fourniture des services rendus par les écosystèmes et les perspectives économiques. Dans sa résolution 2/12, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a préconisé que des initiatives, des activités de coopération et des engagements soient menés au service de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes coralliens, y compris les écosystèmes coralliens d'eau froide et les mangroves; a reconnu la nécessité de l'éducation, du renforcement des capacités, du transfert des connaissances et des partenariats avec les industries; et a engagé les gouvernements à adopter et mettre en œuvre des approches écosystémiques intégrées et globales, notamment par la création d'aires marines protégées ainsi que par d'autres démarches spatiales et sectorielles adaptées en vue de renforcer la résilience face aux changements climatiques.

2. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement a été prié de prendre des mesures dans ce contexte, notamment de procéder, en collaboration avec l'Initiative internationale pour les récifs coralliens, à une analyse des instruments de politique et des mécanismes de gouvernance mondiaux et régionaux visant la protection des récifs coralliens, d'appuyer l'élaboration de nouveaux indicateurs sur les récifs coralliens et la réalisation d'évaluations des récifs coralliens à l'échelle régionale, et d'établir un rapport mondial sur l'état et les tendances des récifs coralliens par l'intermédiaire du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens. Le présent rapport rappelle brièvement les mesures prises à ce jour pour donner suite aux demandes formulées dans la résolution.

II. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 2/12

3. Une analyse des instruments de politique et des mécanismes de gouvernance mondiaux et régionaux qui ont trait aux récifs coralliens est en cours afin d'examiner leur champ d'application, leur statut juridique, leur portée sectorielle et, dans la mesure du possible, l'efficacité avec laquelle ils sont mis en œuvre. Les lacunes sont également recensées, de même que les solutions envisageables pour y remédier par des mesures de politique et de gouvernance. Un comité consultatif est en cours de constitution et les examinateurs seront désignés par les États membres. L'analyse finale sera publiée à la fin 2018 et elle sera assortie de recommandations qui seront présentées à la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra en 2019.

4. Le Programme pour l'environnement et le secrétariat de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens renforcent le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens dans son rôle de premier réseau mondial de données sur les récifs coralliens. Le suivi et la communication d'informations concernant les récifs coralliens aux niveaux mondial et régional gagneront ainsi en fiabilité et en rigueur, l'accès aux données aux fins d'élaboration des politiques, de gestion de l'environnement et de recherche et d'information s'en trouvera amélioré, et les gouvernements et les autres parties prenantes pourront ainsi mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre leurs objectifs en matière de développement, de lutte contre les changements climatiques et de conservation. Au niveau régional, des normes recommandées en matière de surveillance des récifs coralliens ont été adoptées dans les Caraïbes et, dans les régions de l'océan Pacifique et de l'océan Indien occidental, des rapports régionaux sur l'état et les tendances des récifs coralliens sont en cours d'élaboration en se fondant sur des séries de données à long terme de surveillance des récifs coralliens et seront achevés en 2017.

5. Des outils pour une gestion écosystémique des récifs coralliens ont été mis au point, et leur utilisation est favorisée par l'intermédiaire des programmes pour les mers régionales. Sur la plateforme « Le PNUE en direct »¹, une rubrique consacrée aux récifs coralliens permet de consulter des projections relatives à la réduction d'échelle des modèles climatiques concernant l'évolution du blanchissement des coraux, ainsi qu'il est demandé, entre autres, à l'alinéa b) du paragraphe 44 des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (SAMOA), et un guide pour l'évaluation de la résilience des récifs coralliens afin d'appuyer la prise de décisions, a été publié. Ces outils peuvent directement servir à l'aménagement de l'espace marin, à la délimitation d'aires marines protégées et à la conception de réseaux ainsi qu'à la hiérarchisation des mesures de réduction de la pollution, et peuvent aussi aider à l'évaluation de la vulnérabilité et à la planification de l'adaptation des zones côtières. De nouvelles orientations sur les approches en matière de gouvernance des aires marines protégées favorisent la conception et la mise en œuvre d'aires marines gérées plus efficaces ainsi que le partage des coûts et des avantages. Un document complet de formation sur l'aménagement de l'espace marin et côtier intitulé « Blue Planning in Practice » (La planification bleue en pratique) a été élaboré avec le partenariat de Blue Solutions. La participation du secteur privé a été accrue grâce à une analyse de rentabilisation de la gestion durable des récifs coralliens et à une initiative expérimentale visant à

¹ Voir <http://environmentlive.unep.org/theme/index/19#about>.

structurer et mettre en œuvre l'investissement dans la gestion des récifs coralliens dans les Caraïbes. Mesurer la valeur des récifs coralliens en tant qu'actifs économiques permet de tirer parti de l'investissement consenti en faveur de leur gestion durable, ce qui se traduit par des résultats positifs pour la biodiversité et pour l'économie et une meilleure mise en œuvre des engagements souscrits aux niveaux international et régional.

6. L'élaboration et la mise en œuvre de mesures nationales et régionales sont favorisées dans le cadre des programmes pour les mers régionales ainsi que des projets relatifs aux grands écosystèmes marins financés par le Fonds pour l'environnement mondial dans l'océan Indien occidental, dans la mer de Chine méridionale et dans la mer des Caraïbes. Un programme de microfinancement pour les projets qui améliorent la résilience des récifs coralliens a été lancé, en collaboration avec l'Initiative internationale pour les récifs coralliens. Il est également apporté un soutien à la conservation des écosystèmes de mangroves et des services qu'ils rendent, notamment par l'intermédiaire du projet « Forêts bleues » du Fonds pour l'environnement mondial et en favorisant l'intégration des forêts de mangroves dans les stratégies et plans d'action nationaux au titre du Programme des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD+).

7. Des progrès notables ont été faits dans la mise en œuvre des normes « Green fins » dans sept pays d'Asie, où plus de 500 opérateurs de plongée sous-marine et en apnée utilisent désormais cette approche pour améliorer constamment leurs pratiques commerciales afin d'en réduire les incidences négatives sur l'environnement. Cette action volontaire d'un secteur qui dépend fortement des récifs coralliens concourt de manière directe et quantifiable à la réalisation de l'objectif n° 10 d'Aichi relatif à la diversité biologique.

8. Une campagne mondiale de sensibilisation sur les récifs coralliens est en cours de préparation et doit être lancée en 2018 dans le cadre des activités organisées pour l'Année internationale des récifs proclamée par l'Initiative internationale pour les récifs coralliens.²

9. Les contributions extrabudgétaires des États-Unis d'Amérique, de la France, de Monaco, de la Norvège et de la Suède apportent un soutien aux activités menées pour mettre en œuvre la résolution. Elles ont permis au Programme pour l'environnement de poursuivre l'application de la résolution conformément aux recommandations issues de la réunion consultative organisée conjointement par l'Indonésie et le Programme pour l'environnement à Manado (Indonésie), les 28 et 29 juin 2016. Toutefois, les niveaux actuels de financement ne suffiront pas pour mettre en œuvre toutes les mesures demandées, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités, le transfert de technologies, les écosystèmes coralliens d'eau froide et les forêts de mangroves.

10. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour appliquer la résolution 2/12, le Programme pour l'environnement travaille par l'intermédiaire du Partenariat mondial pour les récifs coralliens, établi en 2014 avec les conventions et plans d'action pour les mers régionales, les centres collaborateurs du Programme pour l'environnement, des organismes nationaux et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'en étroite collaboration avec l'Initiative internationale pour les récifs coralliens. Le plan d'action du secrétariat de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens pour 2016-2018³ reflète les priorités définies dans la résolution 2/12 et engage les membres de l'Initiative à la mettre en œuvre.

III. Recommandations et mesures proposées

11. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre des mesures demandées au Programme pour l'environnement dans la résolution, en dépit des contraintes financières. Cela étant, la persistance du déclin des coraux, en particulier le blanchissement généralisé des récifs dans le monde entier entre 2014 et 2017, montre qu'il faut redoubler d'efforts si l'on veut assurer une gestion durable des récifs coralliens. Étant donné leur fragilité et le fait que les êtres humains en sont tributaires, les récifs coralliens constituent un précieux indicateur des tendances environnementales et les efforts destinés à en assurer une gestion durable peuvent jouer un rôle majeur dans la réduction au minimum des répercussions sur les systèmes sociaux et écologiques. Les mesures prioritaires qu'il convient de prendre sont notamment les suivantes :

² Voir www.icriforum.org/sites/default/files/ICRIGM31_Reco_IYOR2018_0.pdf.

³ Voir www.icriforum.org/sites/default/files/ICRI_Plan_Action_2016-18.pdf.

- a) Mettre l'accent en particulier sur la réduction des pressions exercées sur les récifs coralliens, qui constituent en quelque sorte des zones de refuge face aux changements climatiques, ainsi que sur leur conservation, afin de favoriser la conservation de la diversité biologique, la résilience et l'adaptation;
 - b) Créer des conditions propices à l'investissement en faveur de la gestion et de l'utilisation durables des récifs coralliens, notamment la mise en œuvre de mesures permettant de valider des méthodes et de renforcer la confiance afin de favoriser une action de plus grande ampleur;
 - c) Renforcer le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens, notamment l'engagement à partager les données pour améliorer la communication des informations et favoriser la coordination du réseau aux niveaux mondial et régional;
 - d) Déployer de plus vastes efforts auprès de l'ensemble des groupes de parties prenantes pour faire connaître la valeur des récifs coralliens et des écosystèmes associés, ainsi que les menaces qui pèsent sur eux, dans le cadre de l'Année internationale des récifs en 2018 et de la campagne de sensibilisation sur les récifs coralliens qui sera organisée prochainement par le Programme pour l'environnement;
 - e) Procéder à l'analyse des mécanismes de gouvernance et des instruments de politique et donner suite aux conclusions qui en seront issues, le cas échéant, à la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement qui se tiendra en 2019.
-